

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Novembre 2013

L'an deux mille treize, et le 29 novembre, à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REBOLLO Jacques, adjoint du Maire.

Présents :

Mmes ROUMEJON Solange, GUEIFFIER Michèle, FERNANDEZ Véronique,  
MM., CARON Michel, CHAY Gilles, THOULOZE Philippe, PIALOT Bernard, CADENET  
Patrice, GEYNET Sylvain, GLAS Pascal, REBOLLO Jacques

Absents excusés : Mr PAULIN Michel, Mr LABESSE Jacques

Mr BOURDON Michel procuration à Mr CHAY Gilles

Mme SANTOUCHI Florence procuration à Mr REBOLLO,

**Secrétaire:** Mme GUEIFFIER a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 18 heures 30.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 04/10/2013.

Signatures

## **VENTE PARTIE DE PARCELLE A 488**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la SARL BATISSIMO proposant à la mairie d'acquérir la parcelle Section A N° 488 d'une contenance de 210 m<sup>2</sup>

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

-Accepte la vente à la SARL BATISSIMO sise 44 rue du grand Chemin 30210 SERNHAC de la parcelle A 488 moyennant le prix forfaitaire de 50.000,00 €.

-Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment l'acte de vente.

## **AMENDE DE POLICE AMENAGEMENT DE SECURITE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet des aménagements de sécurité à réaliser sur la commune.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant des aménagements : .....20.441,29 € HT

Subvention Conseil Général Amende de police : 15.330,00 € HT

Part communale : .....5.111,29 € HT

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- Décide la réalisation de ces aménagements de sécurité
- Sollicite l'aide du Conseil Général
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## **RAPPORT ANNUEL PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT 2012**

Monsieur le Maire donne lecture des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole pour l'exercice 2012.

Le conseil Municipal prend connaissance de ces rapports

## **DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET COMMUNE**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative N° 4 suivant concernant le Budget Commune 2013 suite à la reprise en excédent du résultat du SIOM garrigues Vistrenque

Section FONCTIONNEMENT :

Recettes : Art 002 : .....+11.994,07 €

Dépenses : Art : 60611 : eau et Assainissement : .... +2.300 €  
Art 60636 : vêtement de travail :..... +300 €  
Art : 611 : contrat prestation de services : +2.000 €  
Art : 61523 : entretien voies et réseaux :... +1.000 €  
Art : 615551 : entretien matériel roulant : ..+2.500 €  
Art : 668 Autres charges financières : ...+3.894,07 €  
Total : .....11.994,07 €

## **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité des fêtes a dû régler la somme de 264,61 € à EDF pour le compteur festivité qui aurait dû être pris en charge, comme chaque année, par la commune.

Il propose à l'Assemblée de voter une subvention complémentaire de ce montant à l'association du Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Décide le versement de 264,61 € au Comité des fêtes
- Dit que cette dépense sera affectée au compte 6574
- Autorise monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant

**Levée de la séance à 19h30**